

# Compte-rendu de la séance du 21 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 19 avril 2022.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice : de LAMARLIERE Chantal, VIARD Elise, BACQUET Michaël, , BALANZAT Christine, BRASSEUR Emmanuel, OPERLE Michel, SAGOT Jean-François, TASSENCOURT Hubert et VERRIELE Didier.

**Absents excusés :** GROSSEMY Charlotte, BAJUS Patrice.

**Secrétaire :** SAGOT Jean-François

La séance ouverte, M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 février 2022 : celui-ci n'appelle aucune observation.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que la gestion a été régulière ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Chantal de LAMARLIERE, Premier Adjoint, donne lecture du compte administratif qui se solde par un excédent de fonctionnement de 103 177.36 € et un excédent d'investissement de 54 229.81€. L'excédent de fonctionnement sera affecté au compte 002 pour 103 177.36 €.

## Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022: Taux de taxe sur le foncier bâti : 36.24 % ; Taux de taxe sur le foncier non bâti : 50,35 %

## Budget primitif 2022

M. Le Maire donne lecture des propositions budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, à :

- Section de fonctionnement : 284 962.36 €
- section d'investissement : 159 057.81 €.

Le Conseil Municipal approuve les propositions présentées et adopte le budget primitif à l'unanimité.

## Questions diverses

- Commission logement : réunion le 28 avril 2022 pour examiner les demandes. L'état des lieux d'entrée et de sortie sera dressé par un huissier.
- Subvention association « La Gaule du Bas Canton » : Le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention de 150€ formulée par l'association « La Gaule du Bas Canton » pour aider ladite association à financer le matériel permettant les travaux d'entretien de l'Authie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention sollicitée. La dépense sera imputée à l'article 6574.
- Assainissement collectif Petit Amplier : pas de remarque de la MRAE, l'enquête publique sera lancée fin mai/début juin.
- Assainissement non collectif : contrôle systématique programmé par la CCCA, à échéance 2026.
- Marais-pâturage collectif : limité à 60 bêtes, un courrier sera adressé aux éleveurs.
- Désherbage : plusieurs solutions sont à l'étude.
- Décorations de Noël : les pièces de réparation seront commandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.